



## INFORMATION REGLEMENTEE

Le 12 janvier 2022

### **Bilan semestriel du contrat de liquidité MERSEN contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MERSEN à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

32 236 titres MERSEN  
1 339 030 €

Au cours du 2e semestre 2021, il a été négocié un total de :

A l'achat, 1 016 646 titres, pour un montant de 3 353 351 € (1 272 transactions).  
A la vente, 104 853 titres, pour un montant de 3 504 904 € (1 365 transactions).

Il est rappelé que :

1- Lors du précédent bilan semestriel au 30 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

36 434 titres MERSEN  
1 157 951 €

2- Au cours du 1e semestre 2021, il a été négocié un total de :

A l'achat, 1 502 272 titres, pour un montant de 4 300 964 € (1 506 transactions).  
A la vente, 154 235 titres, pour un montant de 4 458 875 € (1 367 transactions).

3- Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

36 434 titres MERSEN  
1 157 951 €

4- Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

45 659 titres MERSEN  
693 152 €